



**ELABORATION D'UN GUIDE DE PREVENTION ET DE CONTROLE DE  
L'INFECTION AU NIVEAU DU TERRAIN DESTINE AUX EQUIPES  
D'INTERVENTION RAPIDE EN SANTE PUBLIQUE**

**TERMES DE REFERENCES POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT**

**Activité n°13011**

**I. CONTEXTE**

Le Règlement Sanitaire International (RSI 2005) stipule la nécessité pour les pays de se doter des capacités nécessaires pour répondre rapidement et efficacement aux risques pour la santé publique. Les équipes d'intervention rapide de santé publique (EIR) représentent un des piliers du système d'intervention d'urgence de santé publique (USP). Ce sont des équipes multidisciplinaires, formées et équipées pour se déployer rapidement en cas d'urgence de santé publique.

Dans le cadre de leurs activités, les EIR sont confrontées à une importante exposition aux micro-organismes et à un risque élevé de leur transmission à leurs environnements. Ainsi, la mise en œuvre des mesures de prévention et de contrôle des infections, l'évaluation des risques d'exposition et l'optimisation de l'utilisation des équipements de protection individuelle, sont essentielles pour garantir la biosécurité et la biosûreté dans l'environnement d'action des EIR.

A cet effet et afin d'améliorer l'intervention des EIR dans la réponse à diverses urgences de santé publique et renforcer leur sécurité et la sécurité de leur environnement, la Direction de l'Epidémiologie et de Lutte contre les Maladies (DELM), avec l'appui du Fonds mondial, prévoit d'élaborer un guide de prévention et de contrôle de l'infection hors établissements de santé (dans le terrain) destiné aux EIR en santé publique.

**II. OBJECTIFS DE LA CONSULTATION**

**1. Objectif général**

Le principal objectif de cette consultation est d'élaborer un guide pratique de prévention et de contrôle de l'infection, destiné aux membres des EIR en santé publique et ce, dans le but de les protéger ainsi que leurs environnements contre les agents pathogènes.

## **2. Objectifs spécifiques**

- Analyser les risques liés à l'intervention des EIR dans le cadre de riposte aux USP ;
- Élaborer des recommandations nationales de bonnes pratiques de PCI destinés aux EIR, conformément aux orientations du RSI, du Programme de sécurité sanitaire mondiale (GHSA) et des standards internationaux pour la PCI ;
- Elaborer des outils pédagogiques destinés à renforcer les connaissances et les compétences des EIR en matière de PCI (Présentations PowerPoint, affiche, dépliant et/ou autres).

## **III. TACHES DU CONSULTANT**

Le /La consultant/e, sous la supervision directe du comité de pilotage et de suivi de cette consultation, sera chargé(e) de :

- Finaliser la note méthodologique selon les retours du comité de sélection ;
- Faire une revue documentaire concernant les guides existants, les normes et les standards conformément aux éléments décrits dans les objectifs spécifiques ;
- Effectuer une analyse des risques liés à l'intervention des EIR dans le cadre de gestion d'une USP ;
- Mener tous les entretiens nécessaires avec les partenaires concernés dans le cadre de cette consultation ;
- Animer les réunions de briefing - débriefing et de coordination dans le cadre de la consultation ;
- Elaborer les différents livrables attendus, relatifs au développement du guide, des outils pédagogiques et du plan de formation ;
- Contribuer à l'organisation et animer l'atelier de validation du guide et des outils pédagogiques.

## **IV. LIVRABLES**

- **Livrable 1** : Rapport de l'analyse des risques liés aux activités des EIR.
- **Livrable 2** : Version Draft du guide.
- **Livrable 3** : Version finale du guide intégrant les recommandations du comité de pilotage de la consultation.
- **Livrable 4** : Résumé du guide en langue Arabe.
- **Livrables 5** : Les outils pédagogiques de formation (Présentations PowerPoint, affiche, dépliant et/ou autres).

## **V. COMPETENCES REQUISES**

- ✓ Formation supérieure en Epidémiologie, Santé Publique, infectiologie, microbiologie, ou équivalent ;
- ✓ Bonne connaissance en matière de gestion des risques, notamment biologique ;
- ✓ Bonnes connaissances en matière de gestion des USP ;
- ✓ Maitrise le français et l'arabe écrit et parlé ;
- ✓ Très bonne capacité rédactionnelle.

## **VI. ORGANISATION DE LA CONSULTATION**

La consultation est prévue pour une durée de **22 jours** de travail, étendus entre juillet et novembre 2024, répartis comme suit :

<b>Tâche</b>	<b>Jours de travail</b>
Analyse des risques et conduite des entretiens	3
Version draft du guide	7
Résumé en langue Arabe	2
Outils pédagogiques	5
Atelier de validation	2
Finalisation du guide et des outils pédagogique	3
<b>Total</b>	<b>22 Jours</b>

## **VII. MODALITES DE CONTRACTUALISATION**

Le contrat sera établi dans le cadre du programme d'appui du Fonds mondial - Maroc - subvention MAR-C-MOH.

La rémunération s'entend :

- Brute avant déduction de la retenue à la source de 11% par la banque pour les personnes physiques et morales-Prestataires étrangers et 30% pour les personnes physiques-Prestataires résidents au Maroc.
- Nette pour les Autoentrepreneurs et les personnes morales-Prestataires résidents au Maroc. Le Ministère se charge des démarches auprès de la DGI pour l'obtention de l'attestation d'exonération sur la base de la facture proforma à préparer par le Prestataire.

## VIII. PIECES A FOURNIR

Tout(e) candidat(e) intéressé(e) devra envoyer le dossier, au plus tard **le 12 Juillet 2024** à minuit, à l'adresse suivante : Direction de l'Epidémiologie et de Lutte contre les Maladies, Service des MST Sida, 71, Avenue Ibn Sina, Agdal, Rabat ; ou aux adresses électroniques : [f.gomri@programmefondsmondial.ma](mailto:f.gomri@programmefondsmondial.ma) ; [merabet.mouad.ahmed@gmail.com](mailto:merabet.mouad.ahmed@gmail.com) ; [machichiboutaina.12@gmail.com](mailto:machichiboutaina.12@gmail.com), en mettant dans l'objet de l'email : **TDR Consultation pour l'élaboration d'un guide de prévention et de contrôle de l'infection au niveau du terrain destiné aux équipes d'intervention rapide en santé publique.**

Le dossier doit comprendre :

- Un CV détaillé, mettant en exergue les expériences relatives à la thématique de la consultation,
- Une Note méthodologique comportant une description de la méthodologie de travail qui sera adoptée pour répondre aux termes de la consultation ;
- Une Proposition financière.